

Commandé en 1808 à l'architecte Brongniart, le palais de la rue Vivienne s'inspire des temples grecs. Un parti pris d'austérité qui vise à restaurer la confiance des Français dans la Bourse.

# 1826

## La Bourse de Paris en son temple

Jacques Marseille\*

**L**e 4 novembre 1826, « l'argent » inaugure son « temple ». Commandé par Napoléon Bonaparte en 1808 à l'architecte Alexandre Théodore Brongniart, le palais est à la mesure d'une ambition : édifier, instruire et éduquer une population fort méfiante à l'égard d'une Bourse des valeurs qui ne lui avait guère laissé jusque-là de bons souvenirs.

Connue à Rome pour équiper les légions, construire les temples et les routes, puis à Venise pour partager les risques des voyages au long cours, la société de capitaux fait son apparition en France vers 1250. Des bourgeois de la ville de Toulouse créent à cette date la société des moulins du Bazacle, dont les 96 parts, appelées « uchaux », voient leur prix varier en fonction de la conjoncture économique et du bon fonctionnement des moulins établis

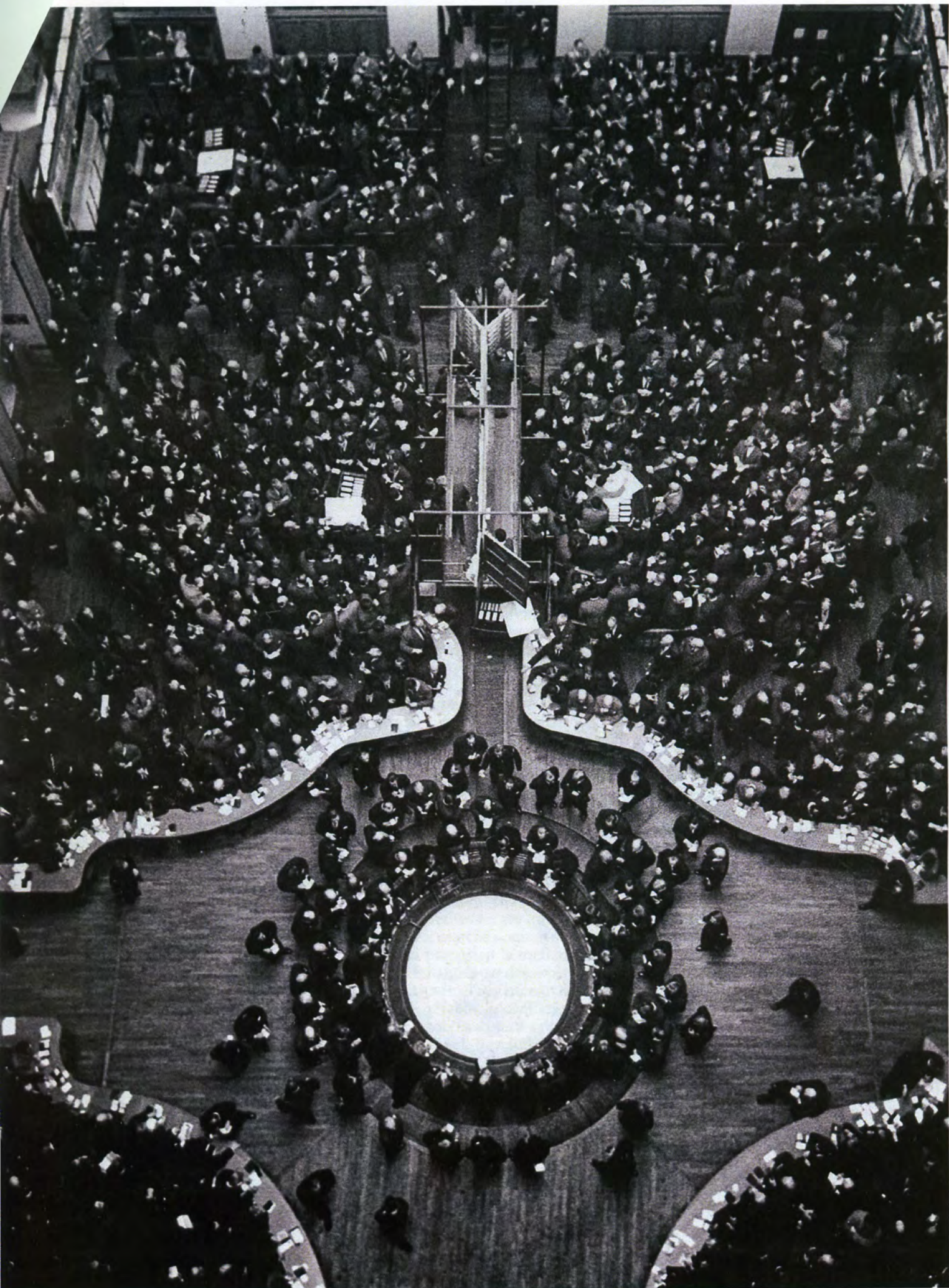
\*Professeur d'histoire économique à l'université de Paris-I Sorbonne.

sur la Garonne (cette société figurera à la cote de Toulouse jusqu'en 1946 !). Vers 1540, apparaît la Bourse de Lyon, à l'image de celle de Bruges, où un bâtiment appartenant à la famille Van der Beurze (« de la Bourse » en wallon) abritait à la fois le négoce des valeurs et le commerce des marchandises. Des édits de 1572 et de 1595 réglementent alors le statut de ceux qui sont chargés d'assurer la négociation des effets, les « courratiers » qui, en 1639, deviennent agents de change. A Paris, où le Pont-au-Change sert depuis le Moyen Âge au négoce de l'argent, il faut attendre 1640 pour voir établie une première liste d'agents de change. Soit quelques décennies avant que le terrible « krach » de la Compagnie du Mississippi, qui deviendra Compagnie d'Occident, puis Compagnie des Indes, ne détourne durablement les Français de ces titres au porteur de... mirages plus que d'espèces trébuchantes.

Créée en 1717 par John Law, un économiste écossais qui obtient les faveurs du régent, cette compagnie au capital de 100 millions de livres, qui se divise en actions de 500 livres, reçoit pour vingt-cinq ans la propriété de toutes les terres et mines du Nouveau Monde et le monopole du commerce des castors du Canada. Une puissante publicité par l'image montre des colons débarquant dans un pays de cocagne, entourés de belles indigènes. On voit des « sauvages » troquer des pépites d'or et d'argent contre des couteaux, des marmites, des broches ou des petits miroirs. On parle de rochers de diamant et de grottes d'émeraude. En 1720, le cours de l'action des « Indes » cote 10 000 livres !



**Alexandre Théodore Brongniart conçoit un palais imposant. La salle de la corbeille, à droite, atteint 25 mètres de hauteur.**



« Les agioteurs sont des hommes sans état, sans capitaux, sans patrie, qui vendent et achètent pour dix fois de rentes qu'il ne s'en trouve sur le marché. »



Rue Quincampoix à Paris, où se font les transactions, la spéculation se déchaîne à un tel point qu'il faut fermer la rue avec des grilles, une cloche annonçant l'ouverture et la fermeture du marché. Le mot « millionnaire » naît de cette folie qui fait écrire à Montesquieu : « Dieu ne tire pas plus rapidement les hommes du néant. »

Les arbres ne montent toutefois jamais jusqu'au ciel et la tendance se retourne quelques mois après l'extase. En juillet 1720, les actions chutent à 50 livres. Même si, comme souvent, la spéculation a été finalement bénéfique, en stimulant l'esprit des affaires et en soulageant l'Etat et les particuliers du poids de leurs dettes, elle a durablement ancré dans l'esprit des Français l'idée que la Bourse est un temple de mauvaise vie où se détruisent les fortunes honnêtement acquises.

Pour moraliser le marché des valeurs mobilières, un arrêt du 27 septembre 1724 crée la Bourse de Paris et confie aux agents de change, installés rue Vivienne, le monopole des négociations, qu'ils ne peuvent effectuer que de 10h à 13h tous les jours, à l'exception du dimanche et des jours fériés. Le 30 mars 1774, un autre arrêt consacre la partition entre la bourse de commerce pour



les marchandises et la bourse des valeurs. La Révolution, qui n'apprécie guère les corporations, ferme la Bourse en 1793 et interdit les sociétés de capitaux. Les thermidoriens qui ont renversé Robespierre la rouvrent en 1795, au moment même où les planches qui ont servi à imprimer les assignats émis pour financer le déficit des finances de l'Etat sont brisées en place publique. Le billet de 1 000 livres, qui valait encore 340 livres en espèces métalliques en juin 1794, n'en valait plus alors que 5!

#### UN MONOPOLE D'EXERCICE

« Les agioteurs sont des hommes sans état, sans capitaux, sans patrie, qui vendent et achètent chaque jour pour dix fois de rentes en 5% qu'il ne s'en trouve sur le marché », aurait dit Bonaparte, qui partageait la méfiance des Français échaudés par des expériences si calamiteuses. Il appartenait donc au consul de rétablir la confiance et de jeter sur le sol ces « masses de granit » destinées à fixer la Révolution aux principes qui l'avaient commencée.

Une loi du 19 mars 1801 vient ainsi régler l'organisation des marchés financiers : les Bourses sont créées sur l'initiative du gouvernement. Les agents de change, dont le nombre est limité à 71, sont nommés par le consul. Ils ont un monopole d'exercice et doivent en contrepartie verser un cautionnement

**La banqueroute de la Compagnie des Indes (ex-Compagnie du Mississippi, à gauche), en 1720, renforça la méfiance des Français vis-à-vis de la Bourse. Ci-dessus, le Pont-au-Change en 1756, qui servait, depuis le Moyen Age, au négoce de l'argent.**

auprès de la Caisse d'amortissement. Un arrêté consulaire du 19 avril 1801 désigne les villes où peuvent s'établir les Bourses, précise les procédures de nomination, d'élection des syndics et de leurs adjoints et les attributions de la police. Le 16 juin 1802, un nouvel arrêté consulaire durcit ces dispositions. La Bourse est ouverte à tous – sauf aux femmes! – mais il est défendu de s'assembler ailleurs pour

des négociations publiques. Les agents de change sont interdits de commercer pour leur propre compte et sont tenus au respect du secret professionnel.

Il faut bien à cette Bourse, désormais solidement réglementée, un temple d'une sagesse austère destiné à démontrer qu'elle n'est pas un casino. En choisissant en 1808 de confier à Alexandre Théodore Brongniart le soin de bâtir ce temple sur l'enclos des Filles-Saint-Thomas, à la place d'un ancien couvent, l'empereur fait le pari du classicisme et se porte vers une forme d'architecture lassée des afféteries du rococo. Celui qui a déjà conçu le cimetière du Père-Lachaise propose un monument inspiré du modèle de la basilique romaine, auquel on accédera par un large perron de seize degrés. On comptera douze colonnes sur chacune des façades principales où s'ouvriront de grandes portes décorées d'un fronton simple et de vingt colonnes sur chacun des côtés où donneront deux étages de fenêtres. La



**BERTRAND  
JACQUILLAT\***

**« LA FUSION  
NYSE-EURONEXT  
PRÉFIGURE LA  
CONCENTRATION  
DES PLACES »**



« La consolidation des Bourses est un processus inéluctable dans un monde globalisé où la circulation des capitaux se situe à l'avant-garde de la mondialisation. Elle est réclamée par

tous les clients, émetteurs comme investisseurs, les deux souhaitant que la fonction d'intermédiation soit la moins coûteuse possible. Elle est de l'intérêt même des entreprises de marché du fait des économies d'échelle qu'elle procure. Ce processus est une tendance lourde en Europe. Il y a moins de dix ans, on y comptait autant de Bourses d'actions que de pays, sans compter les marchés de produits dérivés. La consolidation a commencé avec Euronext, structure de gouvernance décentralisée et horizontale, qui regroupe sur une même plateforme de transactions les Bourses de Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne ainsi que le LIFFE pour les produits dérivés. Aujourd'hui Euronext et la place financière de Paris se trouvent à la croisée des chemins. La Bourse de Francfort, après avoir échoué à plusieurs reprises dans sa tentative d'acquiescer le London Stock Exchange, a proposé une fusion avec la Bourse européenne. Euronext a pour l'instant refusé cette proposition dont elle estime qu'elle représente une absorption pure et simple par Deutsche Börse avec la migration de la plupart des fonctions centrales à Francfort. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> juin 2006, Euronext et le New York Stock Exchange (NYSE) ont annoncé un accord en vue de réaliser une fusion entre égaux (ou presque). La régulation qui s'appliquerait aux émetteurs et aux investisseurs impliqués dans cette alliance fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. L'accord sera présenté aux actionnaires respectifs d'ici à la fin de l'année. Rares sont ceux qui ont vu dans la naissance d'une industrie boursière un changement de nature de l'activité boursière. Certains, tentés par un patriotisme économique européen mal compris et invoqué mal à propos, se refusent à admettre que l'Europe n'est plus un marché pertinent ni pour les grands émetteurs, ni pour les grands investisseurs. Le marché pertinent est le monde et le paysage boursier verra dans les dix prochaines années s'ériger des ensembles mondiaux. Veut-on que Paris fasse partie d'un des premiers ensembles mondiaux qui se dessinent ou préfère-t-on s'orienter vers un projet du passé, au nom d'une intégration européenne avec Deutsche Börse, qui n'en est d'ailleurs pas une en l'état actuel du projet? »

\*Professeur des universités à Sciences po et PDG d'Associés en Finance.



salle centrale, plus tard appelée salle de la Corbeille, mesurera 37,68 mètres de long et 24,68 mètres de large. D'une hauteur de 25 mètres, elle sera éclairée par une grande voûte vitrée. Sur les côtés, deux rangées d'estrades superposées formeront galerie.

Alexandre Théodore Brongniart étant mort le 6 juin 1813, il appartient à ses successeurs d'achever l'édifice et de le décorer. Une décoration qui est une véritable leçon de morale. « La Justice protégeant le Commerce », « l'Abondance récompense l'Industrie », « la Vérité dévoilant la Fraude », « la Vigilance et le Travail », « l'Ordre et l'Économie », « l'Étude et la Prudence », autant de leçons de choses peuplées de femmes aux galbes parfaits et d'enfants

**La spéculation sur les actions de la Compagnie des Indes se déchaîne rue Quincampoix, à Paris en 1720 (en haut à droite), créant ainsi une première « bulle » financière. Cidessus, le sévère palais Brongniart, vers 1900.**

largement nourris et se régaland des fruits du verger de l'abondance. L'ouverture de la première ligne de chemins de fer, l'année suivant l'inauguration, va bousculer cette belle ordonnance. De 1816 à 1830, la Bourse de Paris a émis 187 millions de francs en actions. De 1831 à 1848, elle en émit 975 millions, puis 3 641 millions de 1849 à 1870. La corbeille pouvait désormais retentir du vacarme de ceux qui allaient faire de ce temple le lieu de culte d'une nouvelle religion. ●